



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 22 mai 2013
[de10f_13.doc]

T-PVS/DE (2013) 10

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU
NATUREL DE L'EUROPE

Comité Permanent

33e réunion
Strasbourg, 3-6 décembre 2013

**RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE SPECIALISTES SUR LE
DIPLOME EUROPEEN DES ESPACES PROTEGES**

*Document préparé par la
Direction de la Gouvernance démocratique*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

Table des matières

1.	Rapport de la réunion	3
2.	Annexe I : Liste des participants	14
3.	Annexe II : Ordre du jour	19
4.	Annexe III : Projets de résolutions relatives à l’octroi ou au renouvellement du Diplôme européen en 2013.....	23

Le Groupe de spécialistes du diplôme européen des espaces protégés s'est réuni à Strasbourg le 26 mars 2013. La commission compétente est invitée à:

- prendre note du rapport de réunion du Groupe de spécialistes ;
- examiner, en vue de leur transmission au Comité des Ministres pour adoption, les projets de résolutions (Annexe III) sur l'octroi et le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés en faveur des espaces suivants:
 - la réserve forestière de Khosrov (Arménie)
 - la région des Burren (Irlande)
 - le parc national de Retezat (Roumanie)
- prendre note de l'avis rendu par le Groupe de spécialistes (Annexe IV) à l'issue de son rapport extraordinaire d'évaluation sur le parc national de Poloniny.

Remerciements: cette réunion a été partiellement financée par le Gouvernement de la Suisse.

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte le mardi 26 mars par le Président, M. Michael Usher (Royaume-Uni). Il souhaite la bienvenue aux participants, dont la liste figure en Annexe I.

2. Adoption de l'ordre du jour

Document pertinent: T-PVS/DE(2013)1

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure en Annexe II.

3. Informations générales

M. Eladio Fernandez-Galiano, Chef de l'Unité de la diversité biologique, évoque la restructuration du Secrétariat qui s'est traduite par des changements dans ses propres responsabilités. Il dirige désormais un service plus grand, le Département des Initiatives démocratiques (qui englobe le Secrétariat de la Convention de Berne), au sein de la Direction de la gouvernance démocratique de la DG II – Démocratie. Il présente également les nouveaux membres du Secrétariat de la Convention de Berne, Mme Lilia Kolombet et Mme Julia Westmacott.

Il informe le Groupe de l'adoption par le Comité des Ministres, le 20 juin 2012, des Résolutions examinées lors de sa réunion des 9 – 10 février 2012, relatives au renouvellement du Diplôme européen à 20 sites.

Il ajoute que suite à la décision du Groupe de spécialistes de saisir le Comité permanent de la Convention de Berne à propos du renouvellement éventuel du Diplôme européen en faveur du Parc national de Belovezskaya Pushcha, le Comité a proposé un renouvellement de 5 ans. Le Comité des Ministres devrait officiellement adopter la Résolution le 27 mars 2013. Pour conclure, il annonce que le Belarus a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne le 19 février 2013 et deviendra la 51^e Partie à la Convention le 1^{er} juin 2013.

4. Brève présentation par le Président du rapport de la réunion 2012

Document pertinent: T-PVS/DE(2012)15

Le Président présente brièvement les résultats de la dernière réunion, et se félicite de la belle augmentation du nombre de candidatures au Diplôme européen qui a été enregistrée au cours des deux dernières années.

5. Candidatures au Diplôme européen des espaces protégés

5.1 Réserve naturelle des îles Desertas (Portugal)

Document pertinent: T-PVS/DE(2013)4

La demande de Diplôme européen a été soumise au Secrétariat de la Convention de Berne par la Région autonome de Madère.

M. Paulo Oliveira, Directeur des Services du Parc naturel de Madère, présente cette région et ses particularités naturelles exceptionnelles. Les îles Desertas sont un groupe de trois îles d'origine volcanique: Ilhéu Chão, Deserta Grande et Bugio. Ces îles sont constituées de masses rocheuses imposantes qui forment en bord de mer des falaises résultant de l'érosion, et notamment de l'abrasion marine. De par leur situation géographique, leur isolement et les difficultés auxquelles se heurte toute colonisation, elles offrent des habitats représentatifs et importants pour la sauvegarde de la diversité biologique de la Macaronésie et du reste du monde, notamment en raison de l'endémisme et des espèces menacées et vulnérables à l'échelle mondiale, comme le phoque moine de Méditerranée, le pétrel des Desertas, la *Musschia* de l'île Déserte et de nombreux invertébrés.

M. Oliveira présente des exemples de projets récemment mis en œuvre dans le secteur, explique son statut juridique (réserve naturelle et Zone de protection spéciale) et indique qu'elle est la propriété de la Région autonome de Madère, qui en assure l'administration.

Le Groupe se félicite de cette nouvelle candidature et considère que son patrimoine terrestre et marin revêt une importance européenne. Le Groupe demande qu'une visite soit organisée afin de confirmer le caractère exceptionnel de la zone et de s'assurer que les autres critères qui figurent dans le règlement soient remplis, sous réserve de la réception, par le Secrétariat de la Convention de Berne, de l'accord des autorités nationales du Portugal pour que la demande soit soumise.

Le Groupe charge l'expert d'accorder une attention particulière aux aménagements pour le tourisme de loisirs et à leur compatibilité avec la sauvegarde des atouts naturels du secteur, sans oublier les risques d'introduction d'espèces exotiques envahissantes et la lutte contre celles-ci.

5.2 Réserve naturelle de Karadag (Ukraine)

Document pertinent: T-PVS/DE (2013)07

M. Grygorii Partchuk, de l'Agence ukrainienne des zones protégées, présente la candidature. La Réserve naturelle de Karadag est une institution scientifique et de protection de la nature créée en 1979 afin de sauvegarder la flore et la faune des écosystèmes terrestres et marins, ainsi que les exceptionnelles formations minéralogiques naturelles de Karadag, qui sont de la période paléovolcanique du Jurassique. Environ 200 espèces et plus de 10 habitats naturels d'importance européenne (Annexes I à III de la Convention de Berne) y sont représentés, tout comme des traces d'activité volcanique et des monuments historiques et archéologiques. Il fournit également des exemples du suivi écologique et scientifique à long terme (depuis 1914) et des activités pédagogiques menés dans la région.

Le Groupe remercie M. Partchuk pour son exposé et salue cette candidature pour un site qui couvre, lui aussi, des espaces terrestres et marins et serait le premier sur les rives de la mer Noire. Il charge le Secrétariat d'organiser une visite sur les lieux et demande à l'expert d'étudier de manière approfondie le régime de gestion des visiteurs et les pressions récréatives sur le secteur, notamment en rapport avec le delphinarium. De plus, les membres du Groupe aimeraient en entendre davantage sur les conclusions d'une telle surveillance à long terme de la vie sauvage et des habitats dans ce secteur.

6. Candidatures au Diplôme européen des espaces protégés reçues en 2012 et conclusions des évaluations sur le terrain

6.1 Réserve forestière de Khosrov (Arménie)

Document pertinent: T-PVS/DE (2013)06

L'expert, M. Hervé Léthier (Suisse), présente les conclusions de sa visite. Il note que le site satisfait aux critères généraux d'octroi du Diplôme européen et réunit des éléments représentatifs de patrimoine biologique et paysager d'une importance européenne exceptionnelle (dont des espèces et des habitats protégés en vertu de la Convention de Berne). Il ajoute que le secteur présente de magnifiques paysages sauvages et anthropogéniques, naturels et culturels typiques de cette partie de l'Europe.

Le budget de la Réserve s'est certes maintenu au fil des années, mais il est assez faible et certainement insuffisant pour couvrir convenablement toutes les missions de gestion du site. De plus, il convient que des activités touristiques soient développées, mais uniquement de manière à maintenir l'intérêt européen et la délicatesse du site, et à en préserver l'intégrité. L'accès du public devrait être réglementé de manière à canaliser les visiteurs et à prévenir les dommages aux éléments biologiques et paysagers du secteur. En outre, la gestion des déchets pose problème, et il est recommandé de renforcer les activités de sensibilisation à l'intention du personnel de la Réserve et des populations locales

installées dans la zone tampon de ce site. Un dernier problème soulevé est celui du captage d'eau dans deux cours d'eau (Azat et Vedi).

Le Groupe convient que l'intérêt européen exceptionnel de ce site est confirmé et approuve les deux conditions et recommandations proposées par l'expert. Suite aux discussions sur le captage d'eau et les activités de pâturage, le Groupe décide d'ajouter une sixième recommandation au Projet de résolution: "renouveler le plan de gestion pour 2015 et au-delà, en l'assortissant d'un plan de pâturage et d'une mise à jour des activités socio-économiques à l'intérieur de la réserve". Le projet de résolution figure en Annexe III.

6.2 Région des Burren (Irlande)

Document pertinent: T-PVS/DE (2012)016

L'expert, M. Sneeep, présente les conclusions de sa mission d'évaluation dans les Burren. La région des Burren constitue le plus vaste paysage calcaire d'Europe, et possède une très riche diversité biologique (plus de 70% de la flore indigène d'Irlande, plus de 100 espèces d'oiseaux nicheurs, des espèces de chauves-souris, plus de 70 espèces d'escargots terrestres, etc.) et ses exceptionnelles valeurs archéologiques, géologiques, historiques et culturelles.

L'expert confirme l'intérêt exceptionnel de la région pour l'Europe et insiste sur le fait que les Burren font l'objet d'une réglementation suffisante pour la sauvegarde de ses atouts naturels et culturels. La région se caractérise notamment par les pratiques de gestion spécifiques qui y ont été mises en place avec succès, et par l'entière mobilisation des agriculteurs et des autres membres des communautés locales. Les agriculteurs réussissent à exploiter les collines rocheuses des Burren depuis de nombreuses générations, et un plan d'organisation de l'agriculture durable dans les Burren a été élaboré. L'expert met également l'accent sur la qualité du Programme d'exploitation agricole des Burren aux fins de sa sauvegarde et sa mise en œuvre efficace. Il recommande vivement de décerner le Diplôme européen à cet espace, en l'assortissant de quelques conditions et recommandations.

Le Groupe examine la candidature et les conclusions de l'expert et convient que cette région présente un intérêt exceptionnel, conforme aux exigences du Diplôme européen. Le Groupe approuve les conditions et recommandations proposées pour l'octroi Diplôme européen et décide que les communautés des Burren qui contribuent à la gestion de ce secteur méritent d'être félicitées pour leur contribution impressionnante ; à cet effet, il ajoute au projet de Résolution une clause qui figure en Annexe III.

7. Visites extraordinaires et renouvellements du Diplôme européen

7.1 Visite extraordinaire au Parc national de Poloniny (Slovaquie)

Document pertinent: T-PVS/DE(2013)05

Suite à la décision prise en 2012 par le Groupe de spécialistes, une visite extraordinaire a été effectuée en Slovaquie (octobre 2012) en vertu de l'Article 8 du Règlement du Diplôme européen. L'objectif de la visite était d'examiner les difficultés que rencontrent les autorités slovaques dans la mise en œuvre des conditions adoptées en marge du dernier renouvellement du Diplôme, qui remonte à 2008, dont l'adoption d'un nouveau plan de gestion pour le secteur à l'horizon 2010.

Un membre du Secrétariat de la Convention de Berne et un expert indépendant (M. Hervé Lethier) se sont rendus sur ce site récompensé par le Diplôme et ont participé à une réunion interministérielle qui a rassemblé des représentants des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture et de l'utilisation des sols. Pendant la visite sur les lieux, l'expert a conclu que très peu de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du dernier renouvellement, et qu'aucun progrès n'est intervenu pour remplir la principale condition, qui concerne l'adoption d'un nouveau plan de gestion. De plus, le

problème d'absence de gestion durable de la forêt persiste, tout comme celui de la chasse illicite et du braconnage.

M. L  thier alerte   galement    la n  cessit   flagrante de renforcer la coop  ration entre tous les minist  res concern  s au plan national, mais aussi    l'  chelon local, et    l'urgence de renforcer les comp  tences l  gales de l'Administration du parc afin qu'elle puisse g  rer le secteur.

Le Groupe examine le rapport de l'expert et remercie les autorit  s slovaques pour le signal positif qu'elles ont envoy   en organisant une r  union interminist  rielle pendant la mission sur le terrain.   tant donn   toutefois que le secteur n'a plus de plan de gestion depuis longtemps et que l'expert fait   tat d'autres probl  mes graves, le Groupe d  cide d'adopter un avis    l'attention des autorit  s slovaques et du Comit   permanent de la Convention de Berne.

Le projet d'avis conseille au Comit   permanent de demander aux autorit  s slovaques de prendre les mesures n  cessaires    la mise en   uvre des conditions dans un d  lai d'un an. Si les mesures n  cessaires ne sont pas prises dans les temps, il conseille au Comit   permanent de recommander le retrait du Dipl  me europ  en avant l'  ch  ance de sa p  riode de validit  . Le projet d'avis figure en Annexe IV.

8. Renouvellement du Dipl  me europ  en

8.1 Parc national de Retezat (Roumanie)

Document pertinent: T-PVS/DE(2013)03

L'expert, M. Pierre Galland (Suisse), pr  sente les conclusions de sa mission    Retezat. Elle s'inscrit dans le cadre du premier renouvellement du Dipl  me europ  en suite    son octroi en 2008. Il confirme que le Parc poss  de toujours des atouts europ  ens tels que des paysages remarquables et une diversit   biologique tr  s riche et vari  e. Il rel  ve   galement la pr  sence de nombreuses for  ts anciennes naturelles et semi naturelles et leur excellent   tat de conservation. La protection du parc est durable gr  ce    un plan de gestion bien con  u et    une organisation efficace.

M. Galland pr  cise qu'un nouveau plan de gestion, qui doit couvrir la p  riode 2012 – 2021, est en cours d'  laboration pour ce parc. Il a   t   soumis au minist  re pour validation au printemps 2012, et son adoption officielle ne saurait tarder. En outre, des plans d'action quinquennaux seront   labor  s et mis en   uvre. L'expert recommande le renouvellement du Dipl  me europ  en, en l'assortissant non pas de conditions mais de quelques recommandations, notamment une augmentation du budget consacr   au parc et une surveillance am  lior  e des terres de p  ture pour d  couvrir rapidement les   ventuels changements dus    un surp  turage et/ou    un p  turage insuffisant. Il recommande de pr  voir des   tudes compl  mentaires sur le p  turage.

Le Groupe remercie l'expert qui a r  alis   la visite d'  valuation et approuve sa proposition visant    renouveler le Dipl  me europ  en au Parc national Retezat, en encourageant toutefois les autorit  s    adopter rapidement le plan de gestion actualis   et en insistant sur la n  cessit   d'une surveillance minutieuse des activit  s de p  turage dans cette r  gion.

9. Rapports annuels des espaces dipl  m  s pour 2012

Document pertinent: T-PVS/DE(2013)09

Le Secr  tariat explique que 51 des 70 rapports annuels ont   t   pr  sent  s. Des retards tr  s importants ont   t   enregistr  s dans la soumission des rapports, dont certains sont arriv  s    peine une ou deux semaines avant la r  union du Groupe de sp  cialistes. M  me si aucun probl  me majeur n'a   t   relev  , une observation revient dans la plupart des rapports – le manque de moyens financiers (qui sont souvent en diminution) pour les espaces dipl  m  s et le versement tardif des dotations budg  taires, ce qui met en p  ril la gestion appropri  e de ces espaces, qui fait pourtant l'objet d'un accord.

Étant donné, d'une part, le manque de personnel au sein du Secrétariat et, d'autre part, l'arrivée tardive de certains rapports ou le caractère incomplet des informations fournies, le Secrétariat estime qu'il faut envisager une analyse plus systématique des rapports annuels. Le Secrétariat a examiné les conditions dont le renouvellement du Diplôme européen a été assorti en 2011, et vérifié la mise en œuvre de toutes les conditions strictes adoptées en rapport avec l'octroi ou le renouvellement. Il a aussi été soutenu par les membres du Groupe, qui ont examiné les rapports annuels concernant les espaces diplômés de leurs pays respectifs.

Il en ressort que les espaces ci-après appellent une attention particulière:

- Parc national de Bialowieza (Pologne) qui a fait l'objet d'une suspension du Diplôme en 2007 : la procédure d'adoption du plan de gestion n'est toujours pas achevée.

Le Groupe charge le Secrétariat de demander des informations complémentaires sur l'évolution actuelle de la situation en vue de sa prochaine réunion, en 2014.

- Parc national des Abruzzes (Italie), pour lequel on attend toujours l'adoption officielle, au niveau national, du plan de gestion. Notons que le plan de gestion a été approuvé au niveau régional. Un représentant du Parc a participé à la discussion au cours de la réunion. Le Groupe constate que la situation résulte vraisemblablement de l'instabilité politique du pays.

Le Groupe décide de suivre attentivement la situation pour voir si le plan est très prochainement adopté, comme le prévoit la Résolution dont est assorti le renouvellement du Diplôme. Il se déclare vivement préoccupé par cette situation où le secteur se retrouve sans plan de gestion juridiquement contraignant, alors qu'il s'agit d'une condition essentielle du règlement du Diplôme européen. Si aucune évolution notable n'intervient au cours de l'année à venir, le Groupe élaborera un avis en vue de le soumettre à la prochaine réunion du Comité permanent de la Convention de Berne.

Le Président du Groupe présente le document T-PVS/DE(2013)09, dans lequel il propose une version révisée et simplifiée du modèle pour la soumission des rapports annuels par les espaces diplômés. L'objectif est de mettre en place un mode simplifié de présentation des rapports en concentrant l'attention sur la mise en œuvre des éventuelles conditions et sur les progrès accomplis pour se conformer aux recommandations, et ce pour la plupart des années. Des rapports complets seraient demandés au cours de l'année précédant l'examen des renouvellements. Les débats s'intéressent essentiellement à la possibilité d'instaurer des rapports encore plus simples, par exemple en utilisant un système de « feux de signalisation ». Un tel système consisterait à marquer en vert les conditions/recommandations pleinement mises en œuvre, de jaune ou d'orange celles dont la mise en œuvre est en cours, et de rouge celles pour lesquelles les progrès visibles sont minimes ou inexistantes.

Le Groupe décide d'appliquer à titre expérimental le système des rapports simplifiés. Le système décrit à l'annexe B du document T-PVS/DE(2013)09 servira de base à l'expérience. Les résultats seront évalués par le Groupe d'experts quand ce système aura été expérimenté pendant un ou deux ans. Il est permis d'espérer que dans le cadre de ce système simplifié, tous les espaces diplômés seront en mesure de soumettre leur rapport dans les délais, et que le Secrétariat pourra achever son analyse des rapports à temps pour la réunion suivante du Groupe d'experts.

10. Renouvellements prévus pour 2014

Le Secrétariat indique à la réunion que compte tenu de l'extension en 2008 de la prolongation de la période de validité à 10 ans, il n'y aura qu'une visite de renouvellement du Diplôme à organiser en 2013

en vue du renouvellement éventuel du Diplôme européen en 2014 ; elle concernera le Parc national du centre des Balkans, en Bulgarie.

11. Célébration du 50^e anniversaire du Diplôme européen

Le Secrétariat informe le Groupe que conformément aux décisions prises à la dernière réunion, des contacts ont été pris afin de trouver un lieu pour la célébration du 50^e anniversaire du Diplôme européen. Suite à une proposition soumise il y a un certain temps par un espace diplômé d'Italie, le Parc Migliarino San Rossore Massaciucoli, la direction du parc a confirmé sa volonté d'accueillir une manifestation à cette occasion, et s'est déclarée prête à assurer l'hébergement de 60 participants et à fournir la salle de réunion nécessaire. Le site semble parfaitement adapté à l'événement, parce qu'il présente un patrimoine culturel et archéologique très riche en plus de son patrimoine naturel. Les participants se demandent si une réunion des directeurs d'espaces diplômés constitue la meilleure méthode pour améliorer la visibilité du Diplôme européen. Elles estiment qu'il serait utile de mettre en place un programme parallèle de manifestations nationales visant à sensibiliser aux valeurs du Diplôme européen dans chacun des pays possédant au moins un espace diplômé.

Le Groupe convient que la préparation des célébrations du 50^e anniversaire est un élément prioritaire du calendrier du Diplôme européen, car cet événement fournit une occasion de sensibiliser au Diplôme et d'en améliorer la visibilité. Il charge le Secrétariat (1) préparer une publication présentant les espaces diplômés, à diffuser auprès de tous les membres du Parlement européen et de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, (2) de prendre contact avec les directeurs des espaces diplômés afin qu'ils aident à identifier les problèmes les plus pressants et d'actualité qu'ils souhaiteraient voir figurer à l'ordre du jour de la réunion organisée pour le 50^e anniversaire du DE, et (3) de recommander aux signataires de la Convention de Berne l'organisation d'un programme de manifestations nationales pour célébrer ce 50^e anniversaire.

12. Date de la prochaine réunion, autres points et clôture de la réunion

Le Secrétariat informera en temps utile les membres des dates de la prochaine réunion, qui se tiendra en 2014.

Le Secrétariat remercie les membres qui quittent le Groupe de spécialistes à la fin de la réunion (Fédération de Russie et France), y compris le Président, le Prof. Usher (Royaume-Uni), pour leur grande contribution au Diplôme européen ainsi qu'à son développement stratégique et à sa visibilité. Le Secrétariat remercie chaleureusement le Président pour son dur travail et le dévouement dont il a fait preuve au cours des quatre dernières années, et espère que la coopération avec les trois membres du Groupe se poursuivra l'avenir.

Le Président remercie également les membres qui quittent le Groupe et souhaite beaucoup de succès à la fois aux nouveaux membres qui ils les remplaceront au sein du Groupe, et aux trois autres membres qui restent dans le Groupe et assureront la période de transition (Estonie, Slovénie et Turquie).

Le Président clôt la réunion.

Appendix I – List of participants**SPECIALISTS / SPECIALISTES****ESTONIA/ESTONIE**

Mr Aleksei LOTMAN
Matsalu, Lihula vald, Läänemaa,
90102, Eesti/Estonia
E-mail : alexlotman@gmail.com

FRANCE

Mr Henri JAFFEUX
16, rue de l'Ecole, 77610 - CHATRES
Tél : 06 71 82 16 14 / 01 64 25 58 38
E-mail : henrijaffeux@orange.fr

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Nikolay SOBOLEV
Biodiversity Conservation Centre
Vavilova Str. 41 Of. 2, 117312 MOSCOW,
E-mail: sobolev_nikolas@mail.ru

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr Peter SKOBERNE
Ministrstvo za okolje in prostor
Ministry of the Environment and Spatial Planning
653, Dunajska 48, SI-1001 Ljubljana
E-mail : Peter.Skoberne@gov.si

TURKEY/TURQUIE

Ms Burcu BURSALI
Ministry of Forestry and Water Affairs
General Directorate of Nature Conservation and National Parks
Orman ve Su İşleri Bakanlığı
Söğütözü 14/E ANKARA
E-mail: burcubursali@gmail.com

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Prof Michael B USHER (**Chair**)
c/o Biological and Environmental Sciences,
University of Stirling , Stirling FK9 4LA
E-mail: m.b.usher@stir.ac.uk

CONSULTANTS/EXPERTS

Mr Pierre GALLAND
Consultant en Environnement et Développement,
Chesaulx 6, CH-2035 Corcelles, Switzerland
Tel: +41 32 725 54 57 Fax: +41 32 731 01 93
E-mail: pierre.galland@bluewin.ch

Mr Hervé LETHIER
EMC²I, Le Belvédère, Chemin de l'Observatoire,
CH-1264 Saint Cergue, Switzerland
Tel: +41 (22) 360 12 34
E-mail: herve.lethier@wanadoo.fr

Mr Jan Willem SNEEP
Directeur Samenwerkingsverband Nationale Parken
Prinses Beatrixlaan 2
2595 AL 's-Gravenhage
Tel.. 070-3785255
Email: sneep@nationaalpark.nl

**REPRESENTATIVES FOR RENEWALS AND APPLICATIONS /
REPRESENTANTS POUR LES RENOUVELLEMENTS ET LES CANDIDATURES**

ARMENIA/ARMENIE

Ms Hasmik GHALACHYAN
Head of Plant Resources Management Division
Ministry of Nature Protection
Government Building 3
Republic square, Yerevan,
Republic of Armenia 37 50 10
E-mail : hasmikghalachyan@yahoo.com

Mr Armen GEVORGYAN
Armenia National Coordinator of the
Transboundary Joint Secretariat
3, Bagramyan street, Yerevan,
Tel: (374 10) 56 38 22
E-mail: armen_gevorgyan@mail.ru

Mr Viktor MARTIOSYAN
Director of «Environmental project implementation unit» SA
Armenakyan 129, Yerevan,
Tel: +37410 65 16 31

ITALY/ITALIE

Ms Cinzia SULLI
Servizio Scientifico
The Abruzzi National Park
Viale S. Lucia,
67032 – Pescasseroli, Italy
Tel: 0863 9113218 fax 0863 912132
E-mail : cinzia.sulli@parcoabruzzo.it

IRELAND/IRLANDE

Mr Andy BLEASDALE
NPWS, Department of Arts, Heritage and the Gaeltacht
No 7, Ely Place,
Dublin 2, Ireland
E-mail : Andy.Bleasdale@ahg.gov.ie

PORTUGAL

Mr Paulo OLIVEIRA
Director, Serviço do Parque Natural da Madeira
Caminho do Meio, Quinta do Bom Sucesso
9064 – 512 FUNCHAL
Tel: (+351)291 214 360
E-mail: paulooliveira.sra@gov-madeira.pt

UKRAINE

Mr Grygorii PARCHUK
Head of the Division of Protected Areas Development
Department of Protected Areas
Ministry of Ecology and Natural resources of Ukraine
E-mail: parks@menr.gov.ua

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mr Derrick WORSDALE
Ms Nadine KIEFFER
Ms Isabelle MARCHINI

SECRETARIAT

DIRECTORATE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE/ DIRECTION DE LA GOUVERNANCE
DEMOCRATIQUE

Biodiversity Unit / Unité de la biodiversité
Fax: +33 (0)3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO
Tel: +33 (0)3 88 41 22 59
e-mail: Eladio.FERNANDEZ-GALIANO@coe.int

Ms Iva OBRETENOVA
Tel: +33 (0)3 90 21 58 81
e-mail: iva.obretenova@coe.int

Ms. Lilia KOLOMBET
Tel: + 33 (0)3 90 21 53 85
e-mail: lilia.kolombet@coe.int

Ms Julia WESTMACOTT
Tel: +33 (0)3 90 21 55 37
e-mail: julia.westmacott@coe.int

Appendix II – Ordre du jour

MARDI, 26 mars 2013

9h30-09h50 Accueil et ouverture

1. Ouverture de la réunion par le Président, M. Michael Usher (Royaume-Uni)
2. Adoption de l'Ordre du jour
[Document T-PVS/DE (2013)1]
3. Informations générales communiqués par le Secrétariat sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe
4. Brève présentation par le Président du rapport de la dernière réunion du Groupe en 2012 et des actions entreprises.
[Document T-PVS/DE (2012)15]

09h50-10h45 Candidatures au Diplôme européen reçues en 2013

5. Candidatures au Diplôme européen des espaces protégés : présentation par les responsables des zones candidats des dossiers de candidature (Réserve naturelle Desertas Islands, Portugal et la réserve naturelle de Karadag, Ukraine) [25 minutes chaque]
[Document T-PVS/DE (2013)04]
[Document T-PVS/DE (2013)07]

10h45-11h00 Pause-café

11h00-12h30 Candidatures au Diplôme européen reçues en 2012

6. Candidatures pour l'octroi du Diplôme européen : résultat des visites sur les lieux, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :
 - Réserve Khosrov Forest (Arménie), *M. Hervé Lethier* [11h00 – 11h45]
[Document T-PVS/DE (2013)06]
 - Burren region (Irlande), *M. Jan-Willem Snee* [11h45 – 12h30]
[Document T-PVS/DE (2012)16]

12h30-14h00 Pause déjeuner

14h00-15h00 visites exceptionnelles et renouvellement du diplôme européen

7. Visites exceptionnelles: résultat de la visite sur les lieux:
 - Parc national de Poloniny (République slovaque), *M. Hervé Lethier* [14h00 – 14h30]
[Document T-PVS/DE (2013)05]

8. Renouvellement du diplôme européen: résultats de la visite sur les lieux, discussion et proposition au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe:

- Parc national de Retezat (Roumanie), *M. Pierre Galland* [14h30 – 15h00]

[Document T-PVS/DE (2013)03]

15h00-16h00 Rapports annuels

9. Rapports annuels: brève présentation de la synthèse par le Secrétariat et discussion des rapports qui nécessitent une attention spéciale.

[Document T-PVS/DE (2013)09]

16h00-16h20 Pause-café

16h20-16h35 Renouvellement 2013

10. Renouvellement prévu en 2013 : premier renouvellement au parc national Central Balkan (Bulgarie).

16h35-17h15 Célébration du 50^{ième} anniversaire du Diplôme européen

11. Présentation des propositions pour la tenue de la réunion, discussion et échange d'idées.

17h15-17h30 Autres points et clôture de la réunion

12. Date de la prochaine réunion

13. Questions diverses

14. Clôture

Appendix III – Draft Resolutions 2013



Draft Resolution on the award of the European Diploma of Protected Areas to the Khosrov Forest Reserve (Armenia)

The Committee of Ministers, under the terms of Article 15.a of the Statute of the Council of Europe,

Having regard to Resolution (65) 6 on the European Diploma for certain protected landscapes, reserves and natural features, as amended by Resolution CM/ResDip(2008)1 on the revised Regulations for the European Diploma of Protected Areas;

Having regard to the proposals of the Standing Committee of the Bern Convention;

Taking into consideration the expert's report presented at the meeting of the Group of Specialists on the European Diploma of Protected Areas on 26 March 2013;

Having noted the agreement of the Government of Armenia;

Solemnly awards the European Diploma of Protected Areas to the Khosrov Forest Reserve (Armenia), recognising the European significance of the Reserve which has remarkable landscapes, very diverse habitats and a high biodiversity, large areas of very interesting and significant virgin or semi-virgin forests of different types, long-term protection and a good management plan and organisation;

Places the aforesaid area under the patronage of the Council of Europe until ... July 2018;

Attaches the following 2 conditions to the award:

1. the Armenian authorities should take the necessary action to ensure that the existing water resources facilities will not be expanded within the area and that they will stay fully compatible with the preservation of the European interest of the area; and
2. public motor vehicle traffic, including for transportation of tourists, will be strictly forbidden on the existing gravel roads within the area except for management purposes and in case of emergencies.

Attaches the following 6 recommendations, for the Forest Reserve Authorities, to the award:

1. to develop appropriate efforts for preventing and minimizing illegal activities, including poaching of large mammals within the Reserve;
2. to develop and implement awareness and training activities for local people, visitors and members of the staff of the Reserve, particularly in relation to the management of litter and wastes;
3. to implement the sustainable tourism strategy fully and to monitor these activities;
4. to pursue inventories and mapping of species and habitats, not only in the Emerald network but preferably in the whole territory of the Reserve;

5. with the Armenian authorities, to guarantee the budget of the Reserve; and
6. to renew the management plan for 2015 onwards, including a grazing plan and updating the socio-economic activities within the Reserve.



Draft resolution on the award of the European Diploma of Protected Areas to the Burren Region (Ireland)

The Committee of Ministers, under the terms of Article 15.a of the Statute of the Council of Europe,

Having regard to Resolution (65) 6 instituting the European Diploma for certain protected landscapes, reserves and natural features, as amended by Resolution CM/ResDip (2008)1 on the Regulations for the European Diploma of Protected Areas;

Having regard to the proposals of the Standing Committee of the Bern Convention;

Taking into consideration the expert's report presented at the meeting of the Group of Specialists on the European Diploma of Protected Areas on 26 March 2013;

Having noted the agreement of the Government of Ireland;

Having noted the impressive partnership working between the Irish national authorities, the local authorities of Counties Clare and Galway, the farmers of the Burren Region, and the community of people living and working in the Burren Region;

Solemnly awards the European Diploma of Protected Areas to the Burren Region (Ireland), recognising the European significance of the park which is the largest limestone landscape in Europe with a very rich biodiversity and with unique archaeological, geological, historical and cultural values, enough legal regulations conserving the natural and cultural values of The Burren;

Places the aforesaid area under the patronage of the Council of Europe until ... July 2018;

Attaches the following 2 conditions to the award:

1. The Irish authorities should ensure the budget for the maintenance and development of The Burren Farming for Conservation Programme;
2. The national and local authorities should prevent possible negative environmental damage from the surrounding areas of the Burren Region.

Attaches the following 6 recommendations, for the national and local authorities and the Burren Region community, to the award:

1. to encourage the participation of more farmers in The Burren Farming for Conservation Programme;
2. to provide next steps in the second phase of EU funding of The Burrenlife project;
3. to stimulate the further development of The Burren Community Charter;
4. to stimulate further development of sustainable ecotourism and practice in the Burren Region;

5. to oppose mass tourism in the Burren Region which does not accord with the principles of sustainable development; and
6. to encourage volunteers to participate in the sustainable management of the Burren Region.



Draft Resolution on the renewal of the European Diploma of Protected Areas awarded to the Retezat National Park (Romania)

The Committee of Ministers, under the terms of Article 15.a of the Statute of the Council of Europe,

Having regard to Resolution (65) 6 on the European Diploma for certain protected landscapes, reserves and natural features, as amended by Resolution CM/ResDip(2008)1 on the revised Regulations for the European Diploma of Protected Areas;

Having regard to Resolution CM/ResDip(2008)2 awarding the European Diploma to the Retezat National Park;

Having regard to the proposals of the Standing Committee of the Bern Convention;

Taking into consideration the expert's report presented at the meeting of the Group of Specialists on the European Diploma of Protected Areas on 26 March 2013;

Renews the European Diploma of Protected Areas to the Retezat National Park until 2 July 2023;

Attaches the following 6 recommendations to the renewal:

1. the Romanian authorities should secure a sufficient budget for the National Park and allocate the funds early enough to in the year, in order to allow ensuring favourable working conditions for the staff, finishing and maintaining the Park's infrastructure, increasing the information for visitor and improving the tourist facilities;
2. the competent Romanian authorities should work together to harmonize the different national and international designations in order to achieve an efficient joint management and to realize joint scientific research and monitoring programmes;
3. the Management Plan should be approved as soon as possible, and at least an executive summary be translated into either English or French;
4. the park, in close collaboration with Salvamont (which is legally responsible) should maintain or renew, when necessary, the tourist infrastructure (trail marking, information signs, etc.); a particular effort should be made to solve the problems of the toilets in the camping areas and near the huts;
5. the Park should maintain pressure on local communities to prevent construction of inappropriate buildings either in the park and in its immediate vicinity; and
6. the park rangers should monitor the pastures in order to identify early possible changes due to overgrazing and/or under-grazing; before the next evaluation, the Park should repeat the pastures' study; the changes in terms of species composition, erosion, etc., should be analysed in relation to the type and amount of grazing.

Appendix IV – Opinion of the Group of Experts for the European Diploma on the Poloniny National Park

Opinion

of the Group of Experts for the European Diploma following the extraordinary appraisal report on the Poloniny National Park

After examining the report drawn up by the independent expert following the extraordinary appraisal, the aims of which were to visit the Diploma-holding area (1) in order to analyse the difficulties encountered in implementing the conditions attached to the last renewal in 2008 and (2) to discuss the issues encountered with the local stakeholders, the Group of Experts:

1. takes note of the conclusions of the report by the independent expert and the time-frame it provides for the adoption of protective measures by national authorities;
2. notes the work being done by the National Park's staff;
3. recognises that all Diploma-holding areas should demonstrate exemplary management practices;
4. gauges the seriousness of the situation, particularly in respect of the long-term absence of a management plan for the Poloniny National Park;
5. regrets that no official response was received from the national authorities, since the time that the extraordinary appraisal took place, regarding the endorsement of a pilot-project to be developed in cooperation between the relevant Ministries (Environment, Agriculture and Land Use);
6. considers that it is appropriate for the Standing Committee to the Bern Convention to recommend to the Committee of Ministers of the Council of Europe that it requests the Slovak authorities to take the appropriate measures to implement the conditions within a period of one year; and
7. strongly advises that, if the necessary measures are not taken within the period allocated, the Standing Committee recommends the withdrawal of the European Diploma before the end of its period of validity.